



## INFORMATIONS MUNICIPALES DU 04/06/2020

Commune de St Hilaire le Grand

### ➤ **Elections municipales** :

Le deuxième tour des élections municipales se déroulera le **dimanche 28 juin** (sauf annonce gouvernementale contraire).

**Attention, le bureau de vote sera installé à l'école maternelle** (rue Canart) et non à l'école primaire. Nous vous donnerons toutes les informations relatives à ce deuxième tour dès que possible.

### ➤ **Coupages de courant** :

Des travaux auront lieu sur le réseau électrique de la commune ce qui pourra occasionner des coupures de courant dans certaines rues le lundi 8 juin de 10h à 10h30 et le mardi 9 juin de 15h15 à 15h45.

### ➤ **Propreté du village** :

**La propreté de notre village est l'affaire de tous !**

Il est rappelé régulièrement dans les feuilles d'information que les trottoirs, caniveaux et abords des habitations doivent être entretenus par leurs occupants. Malgré cela, certains habitants ne le font pas. Nous avons toléré durant le confinement que certains trottoirs soient sales, nous demandons à présent de faire le nécessaire le plus rapidement possible. Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation d'appliquer des sanctions sous forme d'amende.

### ➤ **Cimetière** :

Vous aviez été nombreux l'an passé à participer à l'entretien du cimetière. Cette année, nous avons encore besoin de toutes les bonnes volontés pour ce grand nettoyage et nous vous attendons le **samedi 13 juin à 9h**. Nous terminerons cette matinée par une petite collation.

Un tas de gravier fin est à votre disposition contre le mur du cimetière afin d'aménager les abords de vos tombes.

### ➤ **Inscriptions école** :

Vous pouvez dès à présent venir inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée 2020/2021.

L'inscription se fait à la mairie. Vous devez présenter le livret de famille et le carnet de vaccination de l'enfant (à jour). Ensuite, vous pourrez vous présenter au directeur de l'école muni du certificat d'inscription qui vous aura été remis.

Le nombre d'enfants scolarisés au regroupement pédagogique de Saint-Hilaire, Jonchery, Souain ne cesse de diminuer d'année en année, non par le départ de familles mais plutôt par l'opportunité pour certains parents de considérer qu'il est plus pratique de scolariser l'enfant sur le trajet du travail dans une autre école. La situation commence à inquiéter l'Inspection Académique, les enseignants et les municipalités, d'autant que les services à disposition des parents existent au plus près, accueil périscolaire, assistantes maternelles agréées, transport scolaire assuré.

D'une manière unanime, les **3 collectivités ont décidé de ne plus accorder de dérogations à compter de la rentrée 2019**, et remercient d'avance tous les parents qui considèrent que l'école est importante à préserver au sein de notre village et s'investissent dans l'accompagnement de l'instruction scolaire et de l'éducation de leur(s) enfant(s).



## ➤ Fête patronale :

En raison de l'épidémie de Coronavirus, la fête patronale n'aura pas lieu cette année. Cependant, une messe sera célébrée au cimetière le lundi 15 juin à 11h dans le respect des règles de distanciation sociale et en portant un masque.

## ➤ Bibliothèque :

La bibliothèque municipale est à nouveau ouverte au public avec quelques dispositions particulières.

- Ouverture le lundi **de 16h20 à 17h30** tous les 15 jours (**8 juin, 22 juin et 6 juillet**)
- Seuls les adultes sont autorisés à entrer
- Le port du masque est obligatoire
- Utilisation de gel hydroalcoolique avant de manipuler les livres
- Les ouvrages que vous rapportez sont mis « en quarantaine » avant d'être remis en rayons.



**INFORMATION CORONAVIRUS** **COVID-19**

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Eviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)

W-0314-001-2003 - 20 mars 2020